

*Questions orales*L'AFFECTATION DES FONDS NÉCESSAIRES EN CE QUI A TRAIT
AU MATÉRIEL ET AUX INSTALLATIONS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, toujours dans le vain espoir d'obtenir une réponse satisfaisante, je poserai une dernière question au premier ministre. C'est au sujet des répercussions financières énormes que les recommandations du rapport Dubin concernant la sécurité auront pour les contribuables, les petites compagnies d'aviation et l'aviation privée. Il faudra accroître énormément les dépenses sur le plan des immobilisations, des programmes de formation et des effectifs. Le gouvernement est-il prêt à agir en affectant les ressources nécessaires, et peut-il nous fournir un plan d'action quelconque pour les cinq prochaines années, afin de nous montrer qu'il compte faire les dépenses voulues pour assurer la sécurité aérienne qui revêt tellement d'importance?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame le Président, le ministre des Transports est déterminé à assurer la sécurité aérienne et à dépenser de l'argent à cette fin. Au cours des prochaines semaines, nous lancerons des appels d'offres pour des contrats de 217 millions de dollars, afin de perfectionner les radars au Canada.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES

LES IMPÔTS PAYABLES SUR LES AVANTAGES SOCIAUX DES
EMPLOYÉS—L'EXAMEN DES PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES PAR
LE MINISTRE

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Même si le ministre d'État chargé des petites entreprises et du tourisme a prétendu le contraire, la réduction du taux d'imposition maximum ne compense pas l'augmentation combinée des impôts payables sur les avantages sociaux des employés. Les chiffres indiquent que les mesures budgétaires relatives aux avantages imposables des employés ont des conséquences progressivement négatives sur les employés qui gagnent moins de \$40,000 par an. Les travailleurs à faible et à moyen revenu sont ceux qui sont le plus touchés. Le ministre des Finances se penchera-t-il sérieusement sur les propositions budgétaires relatives aux avantages imposables et fera-t-il en sorte que cette mesure soit conforme à son objectif d'équité et de justice?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je pense que les observations faites par le ministre d'État sont tout à fait justifiées. Les impôts sur les avantages reliés à l'emploi, par exemple, pour les contribuables qui sont rémunérés au salaire industriel moyen, sont plus que compensés par les autres avantages fiscaux prévus dans le budget et je pense que nous réussirons à en convaincre le député au moment de l'étude au comité.

LA SUPPRESSION DE LA MESURE

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Madame le Président, le salaire industriel moyen n'a rien à voir avec le principe de

justice et d'équité en ce qui concerne les employés qui ont besoin de ces avantages imposables.

Les employés visés par les mesures relatives aux avantages imposables contenues dans le budget du ministre devront obtenir une hausse salariale d'au moins 4 p. 100 pour conserver le pouvoir d'achat qu'ils avaient avant le 12 novembre. Le premier ministre nous demande de restreindre les hausses salariales et de nous serrer la ceinture, tandis que le ministre des Finances oblige les travailleurs à demander davantage à leurs employeurs. Le ministre des Finances supprimera-t-il cette mesure inflationniste et négative qui vise plus particulièrement les employés qui n'ont pas les moyens de perdre ces avantages?

● (1430)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député se trompe encore une fois en parlant des avantages que reçoivent essentiellement les employés à faible revenu. Le fait est que plus le revenu des employés est élevé, plus les avantages imposables seront élevés. Le député aura l'occasion d'examiner les détails de cette mesure et d'autres propositions fiscales lorsque ces questions seront étudiées à la Chambre des communes de la façon normale.

LES CONSÉQUENCES DE L'IMPÔT POUR LES VENDEURS

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national et concerne la hausse d'impôts touchant les employés utilisant une voiture d'entreprise. Le ministre sait que ce qu'on appelle les frais pour droit d'usage, c'est-à-dire la valeur de l'avantage qui s'ajoute au revenu du contribuable, ont été relevés de 150 p. 100. Ainsi, le ministre voudrait-il confirmer qu'un vendeur de l'Ontario gagnant \$22,000 par année devra payer près de \$1,000 de plus d'impôt par année?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, il est exact que les frais pour droit d'usage ont été augmentés, mais on offre des solutions de rechange à ceux qui estiment que leurs coûts sont inférieurs aux frais en question. Mon ministère a consulté des entreprises et publiera sous peu un communiqué à ce sujet. Il existe d'autres solutions pour ceux qui estiment que les frais pour droit d'usage sont plus élevés qu'ils ne le devraient.

LES RAISONS DE LA MESURE

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Ce dernier continue de montrer qu'il ignore les conséquences de son budget. Pourquoi le gouvernement libéral veut-il punir les vendeurs et les vendeuses en leur infligeant un impôt aussi absurde?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président, je pourrais répondre ceci: Pourquoi l'opposition cherche-t-elle à poser des questions fondées sur des données inexactes?

Des voix: Bravo!